



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 28 mai 2018

Compte rendu détaillé

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. RESTONE - M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD CADIX – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX

Absents représentés :

M. G. ALAPETITE par M. F. BOURDEAU
M. C. GHIS par M. D. VIGNEULLE
Mme D. LABORDE par M. J. HOARAU
M. M. HAMDANI par Mme LA MOLLARD CADIX
M. R. TCHIKAYA par Mme C. KOZAK
Mme KD. MAKOUTA par Mme M. FLEURY
M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD

Mme Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à : 20h10

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 23 avril 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux, le Conseil municipal est appelé à modifier celui-ci.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 2 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Présentation :

Considérant la possibilité pour la commune de faire appel au Centre de Gestion de Seine et Marne pour des missions optionnelles qui lui sont confiées de par la loi, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention unique annuelle relative à ces missions.

Discussion :

Néant

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la convention unique annuelle du Centre de Gestion de Seine et Marne.

DELIBERATION N° 3 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL PLACÉS AUPRES DE LA COMMUNE ET DU CCAS ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EN VUE DE LA REELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la réélection des membres du comité technique, il est demandé au Conseil municipal de fixer le nombre de nombre de représentants du personnel de la commune et du CCAS et de décider du recueil par cette même instance de l'avis des représentants de la collectivité.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire :

Vous avez tous noté que nous ne parlons plus de Comité technique paritaire, mais de comité technique. Il nous appartient de fixer le nombre de représentants étant entendu que nous pourrions très bien décider d'un nombre différent de représentants du personnel et de représentants du Conseil municipal. Nous avons souhaité maintenir la représentation actuelle qui donne entièrement satisfaction, et ne pas réduire le nombre de représentants du personnel. Dans toutes nos instances de dialogue avec les représentants du personnel, nous avons une participation excellente, à la fois en nombre et en qualité des échanges naturellement il n'y a aucune raison de modifier demain ce qui fonctionne parfaitement aujourd'hui. Je tiens à souligner la qualité et la pertinence des représentants du personnel, ainsi que leur sens des responsabilités.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants, DECIDE le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

DELIBERATION N° 4 – PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2018

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de présenter le plan de formation au Conseil Municipal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire :

Nous parlions du comité technique, ce plan de formation a été présenté en détail au comité technique, et a reçu un avis favorable extrêmement explicite et appuyé de la part des représentants du personnel qui sont très satisfaits à la fois de son contenu, et de l'implication qu'on les invite à avoir et à laquelle ils se prêtent dans sa mise en forme et dans sa mise en œuvre.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal PREND ACTE de la présentation du plan de formation 2018

DELIBERATION N° 5 – INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES LOTS 2 ET 3 SITUÉS RUE DU MULTIEN

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : M. JM GUILBOT, maire-adjoint en charge de l'Urbanisme.

Considérant les délibérations du Conseil municipal des 22 juin 2015, 24 avril 2017 et 19 février 2018 approuvant le principe de la cession des lots 2 et 3 situés au bout de la rue du Multien, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'intégration de ces parcelles de terrain dans l'inventaire du patrimoine communal, puis à leur sortie de cette liste.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Néant

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'intégration dans l'inventaire du patrimoine communal de l'emprise foncière des lots 2 et 3 de la rue du Multien.

DELIBERATION N° 6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CACV ATHLETISME

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie Locale : M. G. ALAPETITE, Maire-adjoint, en charge des Sports, de l'Animation festive et de l'Accompagnement du handicap.

Considérant le souhait de la commune d'attribuer une subvention exceptionnelle au CACV ATHELTISME, pour un montant de 2000 euros pour l'organisation de la course « les 10 bornes blanches de Combs », il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution cette subvention

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire :

Je tiens vraiment à saluer la volonté de notre club d'athlétisme de ne pas abandonner la partie suite aux graves difficultés qui ont conduit le club et la commune à renoncer l'an dernier aux traditionnels « 10 kms de Combs » qui se déroulaient à peu près à la même période, mais qui ne répondaient plus aux exigences de sécurisation notamment par rapport aux voitures bélier. Le club n'a pas renoncé, au contraire, et il nous propose, à la fois en fin d'après-midi et en soirée, non seulement les 10 kms, mais d'autres évènements, notamment tournés vers les jeunes athlètes, sur un parcours qui ne sera pas soumis à des contraintes insolubles comme celles qui nous ont conduit à y renoncer l'an passé.

Je ne doute pas que cette manifestation connaîtra un vrai beau succès, notre club d'athlétisme nous ayant montré à maintes reprises sa capacité à proposer et réussir des évènements de ce type.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CACV ATHELTISME.

M. le Maire :

Avant que nous nous séparions, n'ayant reçu aucune question émise par les groupes de cette assemblée, je voulais vous donner deux trois informations sur un évènement très désagréable que nous sommes en train de vivre et qui est lié à l'arrivée intempestive non souhaitée et non sollicitée, sur terrain privé en parfaite illégalité, d'un cirque.

Ce dernier s'est organisé la semaine passée pour pénétrer sur le parking de l'ancien Intermarché, avec suffisamment de matériel pour pouvoir bouger sans difficulté les buses. Dès que j'ai eu l'information j'ai prévenu le propriétaire, les Mousquetaires et nous avons immédiatement les uns et les autres fait ce que nous avions à faire.

Les Mousquetaires ont déposé une action en référé pour obtenir leur expulsion, mais vous savez que les suites données à ce genre de choses, malgré le référé, n'entraînent pas immédiatement l'évacuation du terrain.

Nous avons de notre côté procédé à toutes les vérifications d'usage, et j'ai refusé bien évidemment d'être mis devant le fait accompli et d'accepter de donner a posteriori l'autorisation d'implantation sur la commune à ce cirque qui n'avait pas eu le bon goût de nous la demander alors même que nous avons mis en place depuis plusieurs années une procédure très transparente dont nous avons d'ailleurs informé les représentants de la profession, visant à disposer de suffisamment de temps pour étudier les demandes qui seraient faites. Il arrive que des demandes soient présentées à temps, qu'elles puissent trouver réponse sur des terrains adaptés, auquel cas nous donnons bien évidemment une réponse positive.

Nous avons pris, je vous en avais fait part, un arrêté du maire, visant à ce que les cirques avec animaux ne puissent pas s'installer sur le territoire de la commune, ceci faisant suite à toutes les informations très nombreuses, qui ont été relayées par l'ensemble des médias, quels qu'ils soient, prouvant qu'à de très rares exceptions, les cirques avec animaux ne sont pas des modèles de respect de la condition animale.

Ce sont les dispositions générales et systématiques que nous avons prises. Depuis l'arrivée de ce cirque nous avons tout fait dans le respect de la loi pour limiter la capacité d'installation et d'expression de ce cirque. Tous les panneaux, posés de manière totalement irrégulière, ont fait l'objet d'un enlèvement immédiat par nos agents et par la police municipale. Nous avons reçu des menaces. Nous avons reçu des bordées d'injures, et j'ai bien évidemment fait savoir à l'ensemble de nos agents mon total soutien, en les invitant à poursuivre, en relation avec le commissariat de Moissy Cramayel, qui d'emblée nous a accompagné et nous a soutenu dans notre volonté de ne pas nous plier à cette voie de fait, mais ce bras de fer est à part inégal : d'une côté le respect de la loi auquel nous sommes astreint, et de l'autre côté le refus d'appliquer et de respecter la loi que s'autorisent ces personnages. Je crois savoir que le cirque aurait décidé de quitter la commune à la fin de la semaine. Je crois savoir qu'il a tenu séance samedi, dimanche et qu'il envisagerait de le faire le mercredi suivant.

Ce que je tenais à vous dire est que cette implantation est irrégulière, illégale, contre l'avis de la commune, laquelle n'a pas été même écoutée puisque la notification de mon refus que j'ai fait porter aux intéressés a été refusée par ces derniers. Ils n'ont même pas eu la bonne idée d'accepter le document signé de ma main.

Ce n'est pas parce que c'est sur terrain privé que nous ne nous en sommes pas occupés, nous faisons avec les moyens de droit qui sont les nôtres, le maximum, et j'espère que nous serons en meilleure position, les Mousquetaires également, pour ne plus subir ultérieurement de telles arrivées intempestives, qui bien évidemment reçoivent le soutien de certaine personne, mais peu, plaidant le fait que les enfants assistent à un spectacle...on connaît ce genre d'arguments.

Je veux saluer le travail de nos services techniques, de notre police municipale, je veux remercier le Commissaire Mazerolle et l'ensemble de ses équipes qui nous aident à tout faire pour que le droit soit respecté, mais vous l'aurez compris, c'est un peu compliqué.

Faire respecter la loi en se faisant insulter et menacer est loin d'être agréable mais nous tenons bon.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H35.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 18 juin 2018